

L'anesthésie en 10 questions

1. Faut-il que j'arrête mes médicaments avant une anesthésie ?

Cela dépend lesquels : certains doivent l'être, d'autres non. Cette question sera abordée en consultation d'anesthésie. Lorsque vous donnerez la liste de vos médicaments ou vos ordonnances au médecin anesthésiste réanimateur, il vous dira lesquels stopper.

Il ne faut pas arrêter l'un de vos médicaments sans l'avis de votre anesthésiste, cela peut être dangereux pour vous.

2. Puis-je manger avant l'opération ?

Non, vous ne devez rien manger pendant 6 heures avant votre anesthésie, même s'il s'agit d'une anesthésie locorégionale, ou "partielle".

3. Puis-je boire avant l'opération ?

Jusqu'à 6 heures avant l'anesthésie, vous pouvez boire ce que vous voulez excepté les boissons alcoolisées.

Entre 6 heures et 2 heures avant, les seules boissons autorisées sont les liquides CLAIRS : eau, thé ou café sucré SANS LAIT, jus de fruit SANS PULPE.

Vous devez avoir arrêté de boire 2 heures avant votre anesthésie, même s'il s'agit d'une anesthésie locorégionale, ou "partielle".

4. Je suis cardiaque, puis-je être endormi ?

Bien sûr ! Votre anesthésiste réanimateur évaluera la gravité de votre maladie cardiaque, éventuellement en prenant l'avis de votre cardiologue. Votre anesthésiste-réanimateur décidera avec vous compte-tenu de votre intervention, et en fonction du rapport bénéfice-risque, de la meilleure technique pour vous anesthésier.

5. Dois-je faire une prise de sang avant de me faire opérer ?

Ce n'est pas systématique du tout. En fonction de l'intervention, votre anesthésiste décidera si une prise de sang est nécessaire.



6. Si j'ai une anesthésie générale, est ce que j'entendrai des bruits pendant l'opération ?

Non, sous anesthésie générale vous n'entendrez pas les bruits du bloc opératoire.

7. Mon anesthésiste est il forcément médecin ?

Oui, c'est un médecin qui, à la fin de ses études de médecine, a choisi la spécialité d'anesthésie réanimation, qui dure 5 ans. Il peut être éventuellement assisté par un infirmier anesthésiste pour votre prise en charge. Dans tous les cas, vous serez sous la responsabilité de votre médecin anesthésiste-réanimateur.

8. L'anesthésiste-réanimateur que je verrai en consultation est il celui qui va m'endormir ?

Pas forcément, l'hôpital ou la clinique où vous vous faites opérer est organisé pour pouvoir assurer une prise en charge continue, 24h sur 24h. Il est possible que le médecin ayant réalisé votre consultation pré-opératoire ne soit pas le même que celui qui réalise votre anesthésie.

Dans tous les cas, cette consultation permettra de préparer votre dossier d'anesthésie, où sera notée votre histoire médicale actuelle et passée ainsi que vos traitements.

Le médecin qui a fait votre consultation d'anesthésie remettra ces informations au médecin qui vous anesthésiera.

9. Puis-je venir accompagné par un proche en consultation d'anesthésie ?

Oui, bien sûr ! C'est une bonne idée, la consultation est le moment où s'instaure un climat de confiance entre vous et votre médecin anesthésiste-réanimateur. Votre proche pourra vous aider à poser des questions.

10. Je dois me faire opérer en ambulatoire, est-ce bien pour moi ?

Oui, c'est simplement une hospitalisation qui a la particularité de durer la journée. Vous ne dormirez pas à l'hôpital ou à la clinique.

Lorsque ce mode d'hospitalisation a été décidé, il l'a été en fonction de vous et de votre opération.

Cette prise en charge en ambulatoire a montré qu'elle n'était pas moins sûre que l'hospitalisation « classique ».